

















Catégories des permis de conduire



Catégories / Sous-Catégories		Age minimal	Permis d'élève / Validité / Prolong.	Examen médical	Examen Théorique de base	Cours de sensi.	Cours prat. de base	Exa. prat.	Véhicule d'examen
A	 Motocycles d'une puissance maximale de 25 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,16 kW/kg. (accès échelonné)	18 ans	Oui 4 / 12 mois si cours prat.	non	Oui, sauf si cat. B/B1 A1	Oui, sauf si cat. B/B1 A1	Oui 12h Si s/cat. A1: 6h	Oui	Moto 2 pl. sans side-car, sauf A1
	 Motocycles d'une puissance supérieure à 25 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0,16 kW/kg. (accès direct)	25 ans ou 2 ans cat. A 25 kW							Moto 2 pl. sans side-car Min. 35 kW
A1	 A1 Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm ³ et d'une puissance maximale de 11 kW.	16 ans : <= 50 cm ³ 18 ans : <= 125 cm ³	Oui 4 / 12 mois si cours prat. Oui 4 / 12 mois si cours prat.	non	Oui, sauf si cat. B, B1	Oui, sauf si cat. B, B1	Oui 8h	Oui sauf si cat. B / B1	Moto sans side-car s/cat. A1
B	 Voitures automobiles et tricycles à moteur <= 3500 kg places assises, sans conducteur, <= huit; remorque dont le poids total <= 750 kg. Ensembles : tracteur cat. B et remorque > 750 kg, poids de l'ensemble <= 3500 kg et poids total remorque <= poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	Oui 24 mois / non	non	Oui, sauf si cat. A, A1, B1	Oui, sauf si cat. A, A1, B1	Non	Oui	Voit. auto. légère min 120 km/h
B1	 Quadricycles et tricycles à moteur dont le poids à vide <= 550 kg. Luges à moteur dont la vitesse maximale dépasse 45 km/h	18 ans	Oui 12 mois / non	non	Oui, sauf si s/cat. A1	Oui, sauf si s/cat. A1	Non	Oui	Tri / quadricycle <= 550 kg >= 60 km/h
C	 Voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tractier une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. + car vide	18 ans / 21 ans CE	Oui 24 mois / non	oui	Non cat. B avant	Non cat. B avant	Non	Oui	C >= 12t, >= 8m >= 2,3m >= 80 km/h
C1	 Voitures automobiles – à l'exception cat. D – poids total > 3500 kg <= 7500 kg; peut tractier une remorque poids total <= 750 kg.	18 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non cat. B avant	Non cat. B avant	Non	Oui	C1 >= 4t, >= 5m >= 80 km/h
D	 Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tractier une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non cat. B avant	Non cat. B avant	Non	Oui	Autocar >= 10m >= 2,3m >= 100 km/h
D1	 Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous-catégorie peut tractier une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non cat. B avant	Non cat. B avant	Non	Oui	V. A. trsp pers. > 8 < 16 pl. >= 5m >= 80 km/h

Catégories des permis de conduire



Catégories / Sous-Catégories			Age minimal	Permis d'élève / Validité / Prolong.	Examen médical	Examen Théorique de base	Cours de sensi.	Cours prat. de base	Exa. prat.	Véhicule d'examen
BE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.	18 ans	Oui 24 mois / non	non	Non	Non	Non	Oui	cat. B + rem. min. 0,8t max. >= 1t >= 80 km/h
CE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 / 21 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non	Non	Non	Oui	C max. >= 21t min. >= 15t >= 14m >= 2,3m >= 80 km/h + rem. min. = 7,5m
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non	Non	Non	Oui	C1 + rem. min. 0,8t max. >= 1.25t >= 8m >= 80 km/h
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	21 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non	Non	Non	Oui	D + rem. min. 0,8t max. >= 1.25t h: >= 2m, l >= 2,3m >= 80 km/h
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	Oui 24 mois / non	oui	Non	Non	Non	Oui	D1 + rem. min. 0,8t max. >= 1.25t h: >= 2m >= 80 km/h
Catégories spéciales										
F		Véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h. Luges à moteur dont la vitesse maximale <= 45 km/h	16 ans	Oui 12 mois / Non	non	Simplifié Sauf cat. G	Non	Non	Oui	Cat. F min. 30 km/h
G		Véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans		non					
M		Cyclomoteurs.	14 ans	Non	non	Simplifié	Non	Non	Exceptionnel	
Transports professionnels de personnes										
TPP		Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	* Voir ci-dessous	Non	oui	Non / **	Non	Non	Oui	V.A. trsp de personnes, cat. correspondante. Sauf A et A1

* Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante sans infraction. ** Théorie complémentaire obligatoire